

Lignes directrices du Programme d'aide à la formation continue

Ces lignes directrices sont destinées aux professionnels de la santé qui travaillent auprès des personnes amputées.

Le Programme d'aide à la formation continue offre une aide financière aux professionnels de la santé et étudiants canadiens qui souhaitent assister à des cours, des conférences et des sessions de formation portant sur tous les aspects des soins apportés aux personnes amputées.

Nous offrons ce programme afin de permettre aux professionnels de la santé de s'enquérir des nouvelles technologies et des nouveautés en matière de produits, de techniques et de traitements, et ce, dans le but d'en faire bénéficier les personnes amputées. Afin d'offrir le meilleur service possible à cette clientèle, nous jugeons important pour les professionnels de la santé et les étudiants de se perfectionner et d'acquérir de nouvelles connaissances. Ainsi, les personnes amputées de partout au pays peuvent recevoir des soins à la fine pointe de la technologie.

Lignes directrices du programme

- L'aide financière disponible peut varier, mais se limite à un montant maximal de 1 000 \$.
- Une **approbation préalable** est toujours requise afin d'assurer la disponibilité des fonds.
- Les bénéficiaires d'aide financière doivent soumettre une preuve de paiement des frais d'inscription.
Remarque : Le participant ne peut utiliser les reçus relatifs à ces frais dans sa déclaration de revenus s'ils ont été acquittés par l'Association des Amputés de guerre.
- Les bénéficiaires d'aide financière doivent soumettre une preuve de présence à l'événement (copie du certificat de présence émis par l'organisateur officiel de la conférence ou du cours).
- Les cours peuvent être offerts au Canada ou à l'étranger.
- Si certains des reçus soumis pour remboursement sont en devises étrangères, veuillez joindre une preuve écrite du taux de change.
- Si vous utilisez d'autres sources de financement pour financer le cours de formation continue, une aide financière sera offerte **uniquement** pour couvrir le solde résiduel une fois que les autres sources de financement auront été épuisées.
- Ce programme ne couvre pas les frais de scolarité.

Si vous désirez obtenir du financement par l'intermédiaire du Programme d'aide à la formation continue, veuillez nous faire parvenir le formulaire de demande dûment rempli. Ce dernier doit être rempli au complet afin d'être accepté. Vous pouvez envoyer le formulaire par courriel, par télécopieur ou par la poste au Centre d'information pour les personnes amputées.

Une fois que nous aurons étudié et traité votre demande, un chèque de remboursement, libellé à votre nom, vous sera envoyé. (Lisez ce qui suit pour connaître les directives relatives aux déplacements.) Veuillez noter que nous ne pouvons pas rembourser les centres prothétiques ni votre employeur par l'intermédiaire du programme.

Directives relatives aux déplacements

- Les frais relatifs aux taxis ou navettes sont remboursés (reçus à l'appui).
- Un montant de 0,25 \$ par kilomètre peut être réclamé pour les déplacements en voiture. Le coût de l'essence n'est pas remboursé.
- Les frais d'hébergement sont remboursés **à l'exception** des appels téléphoniques, de la location de films ou de tout autre service reçu lors du séjour à l'hôtel.
- Les boissons alcoolisées ne sont **pas** couvertes.

Si vous avez reçu une approbation de notre part pour participer à un cours ou à une conférence, vous devez nous faire parvenir votre demande de remboursement des dépenses, vos reçus ainsi qu'une copie de votre certificat de présence avant la fin de l'année au cours de laquelle l'approbation a été accordée. Nous acceptons les documents par courriel, par télécopieur et par la poste.

Dans le cadre de notre mandat qui consiste à veiller au mieux-être des Canadiens amputés, il est possible que nous vous demandions un rapport nous faisant part de votre expertise et des connaissances acquises lors de la conférence ou du cours. Le cas échéant, nous l'indiquerons dans la lettre d'approbation. Ceci contribuera à affermir la position de l'Association des Amputés de guerre en tant que centre d'excellence dans le domaine de l'amputation et des soins prothétiques en plus de permettre aux Canadiens amputés d'avoir accès à des professionnels de la santé ayant reçu une formation à la fine pointe de la technologie.